



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-sixième session, siège de la FAO

Rome, Italie, 1<sup>er</sup> - 5 juillet 2013

### PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS 2014-2019

(Rapport du sous-comité du plan stratégique du CCEXEC)

Les gouvernements et les organismes internationaux qui souhaitent communiquer des commentaires sur le projet de *Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019* (voir l'Annexe 1) sont invités à le faire en suivant les directives ci-dessous **le 10 juin 2013 au plus tard** : Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie; adresse électronique : [Codex@fao.org](mailto:Codex@fao.org).

**Présentation des commentaires :** Dans le but de faciliter la compilation des commentaires et d'en préparer un recueil plus utile, les membres et les observateurs qui ne le font pas déjà sont invités à les communiquer conformément au format décrit à l'Annexe 3 du présent document.

1. À sa soixante-sixième session (février 2012), le Comité exécutif a examiné le projet de Plan stratégique du Codex et en a approuvé l'introduction, la vision stratégique, les valeurs fondamentales, les objectifs stratégiques et les objectifs. Le membre pour la région Amérique du Nord a été chargé d'intégrer les résultats des débats et de distribuer le nouveau projet aux membres du Comité exécutif afin d'obtenir leurs commentaires sur le document en question.
2. Ces commentaires ont été examinés, et le membre de l'Amérique du Nord, avec le soutien du membre de l'Europe et de celui du Pacifique du Sud-Ouest, a établi un nouveau projet de Plan stratégique du Codex.
3. Lors de la soixante-septième session du Comité exécutif (juin 2012), ses membres ont examiné le projet révisé et convenu de mettre sur pied un sous-comité, lequel, présidé par le vice-président de la Commission du Codex Alimentarius, le D<sup>r</sup> Samuel Godefroy (Canada), s'est vu confier le mandat suivant :
  - Avant la fin de juillet 2012 : mettre la dernière main au projet de Plan stratégique 2014-2019 en tenant compte de la discussion qui a eu cours lors de la trente-cinquième session de la Commission (juillet 2012) ainsi qu'en intégrant les indicateurs de rendement et le plan de travail proposés;
  - Par l'entremise du Secrétariat du Codex, transmettre ce projet à tous les Comités régionaux FAO/OMS de coordination à des fins de discussion et d'obtention de leurs suggestions;
  - À la mi-mars 2013 : avoir produit la version définitive du Plan stratégique 2014-2019 en tenant compte de la rétroaction des Comités régionaux FAO/OMS de coordination.
4. Le sous-comité du CCEXEC a pris connaissance des commentaires issus de la soixante-huitième session du Comité exécutif et de la trente-cinquième session de la Commission, puis a révisé le projet de plan. Par la suite, le projet a été distribué à tous les Comités régionaux FAO/OMS de coordination à des fins de discussion. Le projet révisé de Plan était accompagnée d'une compilation des commentaires issus de la soixante-huitième session du CCEXEC et de la trente-cinquième session de la Commission dont le sous-comité du CCEXEC a tenu compte dans la préparation de la version révisée.
5. Une réunion en personne du sous-comité du CCEXEC a eu lieu à Ottawa, au Canada, du 10 au 12 mars 2013 dans le but de préparer une version définitive du Plan stratégique en tenant compte des commentaires reçus des Comités régionaux de coordination. L'Annexe 2 est constituée d'une liste des participants à cette rencontre. Une

version révisée du Plan stratégique a été élaborée afin d'être étudiée par la soixante-neuvième session (juin 2013) du CCEXEC et la trente-sixième session (juillet 2013) de la Commission du Codex Alimentarius. La version révisée du Plan stratégique figure à l'Annexe 1.

6. Une compilation des commentaires communiqués par les Comités régionaux de coordination sera distribuée séparément à titre de CX/CAC 13/36/12 Partie 2.

## PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS 2014-2019

(Préparée par le sous-comité du Plan stratégique du CCEXEC)

### INTRODUCTION

En 1963, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis sur pied la Commission du Codex Alimentarius (CCA). Elle compte aujourd'hui plus de 180 membres et plus de 200 organisations non gouvernementales et organismes intergouvernementaux internationaux à titre d'observateurs. La tâche principale de la Commission consiste en l'élaboration de normes<sup>1</sup>, de lignes directrices et de codes d'usages internationaux régissant les aliments dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer les pratiques loyales dans le commerce alimentaire. La Commission vise également à promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

À titre de gestionnaire des risques, la Commission établit ses normes de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition en s'appuyant sur les principes de l'analyse des risques et fonde ses travaux sur les avis scientifiques formulés par les organismes mixtes d'experts de la FAO/OMS. Les normes Codex portent aussi sur des questions relatives à la qualité des aliments dans le but de veiller à ce que des pratiques loyales aient cours dans le commerce des aliments. Alors que la mondialisation prend de l'ampleur, la Commission se doit aussi d'être en mesure de réagir rapidement aux enjeux naissants en matière de salubrité alimentaire ainsi qu'à d'autres facteurs<sup>2</sup> risquant d'influer sur celle-ci et sur les pratiques loyales du commerce alimentaire, par exemple les effets des mouvements des populations, les changements climatiques et les préoccupations pertinentes des consommateurs. Les normes, les lignes directrices et les recommandations établies par la Commission tiennent lieu de référence dans le cadre des accords pertinents de l'OMC pour les aliments.

L'objectif de ce Plan stratégique consiste à contribuer à l'avancement du mandat de la Commission du Codex Alimentarius au cours de la période allant de 2014 à 2019. Le présent document ne remplace pas, n'élargit pas ni ne contredit l'interprétation du mandat du Codex, de ses normes ou des dispositions de son *Manuel de procédure* adopté ou approuvé par la Commission.

Le Plan stratégique 2014-2019 :

- Présente la vision, les buts et les objectifs de la Commission et est soutenu par un plan de travail plus détaillé exposant les activités, les étapes et des indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs.
- Sous-tend la haute priorité accordée par la FAO et l'OMS à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments et fait en sorte que la Commission assumera ses responsabilités telles qu'elles lui ont été déléguées par la FAO et l'OMS.
- Informe les membres, les organisations gouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales et d'autres intervenants de la façon dont la Commission entend s'acquitter de son mandat et satisfaire, de 2014 à 2019, les besoins et les attentes de ses membres.

---

<sup>1</sup> Le terme *normes* fait référence aux normes et à tous les textes connexes.

<sup>2</sup> L'examen des autres facteurs dans le processus d'établissement des normes du Codex est régi par les *Déclarations de principes sur le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération.*

## LEVIERS DU CHANGEMENT

La dynamique des activités d'établissement des normes entreprises par la Commission a changé de façon spectaculaire depuis sa création. En effet, non seulement le nombre des membres du Codex a-t-il cru considérablement mais on a assisté, de surcroît, à une intensification de la contribution de tous les membres de la Commission à ses activités, plus particulièrement des pays en voie de développement, lesquels participent désormais plus activement au processus d'élaboration des normes internationales régissant les aliments. En outre, l'environnement dans lequel évolue le Codex s'est aussi transformé. Les aliments et les ingrédients alimentaires comptent toujours au nombre des marchandises les plus échangées dans le monde. Parmi les leviers de changement qui soulèvent de nouveaux défis en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition on notera les changements survenus dans le système de la chaîne d'approvisionnement alimentaire destiné à la consommation humaine et animale, les efforts d'optimisation des ressources, les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, l'innovation dans le domaine des sciences et des technologies alimentaires, les changements climatiques et les préoccupations exprimées par les consommateurs<sup>2</sup>. La Commission doit s'adapter à cet environnement évolutif et être en mesure de réagir de façon proactive et rapide aux enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments ainsi que de la nutrition dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

### ÉNONCÉ DE LA VISION STRATÉGIQUE

*Être l'organisme international prééminent d'établissement des normes régissant les aliments dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.*

### VALEURS FONDAMENTALES DU CODEX

*En réalisant sa vision stratégique, le Codex adopte plusieurs valeurs fondamentales dont :*

- la collaboration;
- l'inclusivité;
- la création de consensus<sup>3</sup>;
- la transparence.

En s'acquittant de ses tâches, la Commission s'efforce de faire en sorte que les concepts visant à protéger la santé des consommateurs et d'assurer les pratiques loyales dans le commerce alimentaire soient appliqués avec constance au cours du processus d'établissement des normes du Codex.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**Objectif stratégique n° 1 : Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.**

**Objectif n° 1.1 :** Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius.

- Activités :
  - 1.1.1 Appliquer avec constance les critères établis à l'égard de la prise de décision et de l'établissement des priorités à l'échelle des comités pour faire en sorte que les normes et les travaux dans les domaines hautement prioritaires progressent de façon diligente.
  - 1.1.2 Renforcer le processus d'examen critique afin d'améliorer la surveillance du développement de normes.

---

<sup>3</sup> Le consensus doit être fondé sur les *Mesures pour faciliter le consensus* figurant dans le *Manuel de procédure*.

Objectif n° 1.2 : Déterminer de façon proactive les enjeux<sup>4</sup> naissants et les besoins des pays membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre.

- Activités :

- 1.2.1 Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux naissants en matière de salubrité alimentaire, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.
- 1.2.2 Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.
- 1.2.3 Élaborer une démarche pilote visant la mesure de la pertinence des normes Codex pour ses membres.

Objectif n° 1.3 : Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent.

- Activités :

- 1.3.1 Favoriser la collaboration dans l'élaboration des normes au sein du Codex avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), plus particulièrement de celles qui régissent le continuum du champ à l'assiette et qui touchent le Codex et ces organismes.
- 1.3.2 Favoriser les programmes réalisés en collaboration avec des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales responsables de l'établissement des normes afin de soutenir l'élaboration de normes Codex pertinentes tout en augmentant la compréhension de celles-ci, leur notoriété et l'utilisation qui en est faite.

**Objectif stratégique n° 2 : Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques dans l'élaboration des normes du Codex.**

Objectif n° 2.1 : Veiller à l'application constante des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.

- Activités :

- 2.1.1 Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure du possible en se fondant sur les *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*.
- 2.1.2 Promouvoir l'engagement des pays membres et de leurs représentants en matière d'expertise scientifique et technique dans l'élaboration des normes du Codex.
- 2.1.3 Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'exploration des options de gestion des risques.
- 2.1.4 Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.

Objectif n° 2.2 : Obtenir un accès durable aux avis scientifiques.

- Activités :

- 2.2.1 Engager les instances dirigeantes de la FAO et de l'OMS à accorder une priorité très élevée à l'élaboration d'avis scientifiques et à y affecter des ressources suffisantes, particulièrement à ceux formulés par des organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.

---

<sup>4</sup>Les enjeux naissants en matière de salubrité des aliments et de nutrition englobent les innovations scientifiques et technologiques, les situations nouvelles qui font l'objet d'enquêtes et dont la dangerosité reste à déterminer ou les événements connexes extraordinaires (par exemple, les catastrophes naturelles, les menaces externes, etc.).

- 2.2.2 Engager les membres à apporter un soutien financier soutenu aux avis d'experts, particulièrement à ceux formulés par des organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.
- 2.2.3 Explorer d'autres sources appropriées de financement pour l'obtention d'avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS.

Objectif n° 2.3 : Augmenter les contributions scientifiques des pays en voie de développement.

- Activités :

- 2.3.1 Engager les pays en voie de développement à fournir des données en réponse aux demandes des organismes d'experts de la FAO et de l'OMS en favorisant l'augmentation des capacités de production de données liées à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition.
- 2.3.2 Engager la FAO et l'OMS à soutenir des programmes visant à augmenter les capacités de production, de collecte et de communication de données des pays en voie de développement.
- 2.3.3 Favoriser la participation durable et soutenue d'experts scientifiques et techniques issus des pays en voie de développement aux travaux du Codex.
- 2.3.4 Favoriser l'établissement de réseaux de membres pour renforcer la collaboration en matière de production de données pouvant être soumises aux comités d'experts pour examen.

Objectif stratégique n° 3 : Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.

Objectif n° 3.1 : Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex.

- Activités :

- 3.1.1 Encourager les pays membres à prendre des dispositions institutionnelles nationales à long terme visant la promotion efficace de la contribution aux processus d'établissement des normes du Codex
- 3.1.2 Favoriser le recours aux initiatives de partenariat afin d'augmenter la participation concrète des pays en voie de développement, par exemple en matière d'organisation conjointe de comités et de groupes de travail, incluant l'élaboration de documents d'orientation fondés sur les leçons retenues.
- 3.1.3 Encourager les membres à contribuer financièrement au fonds fiduciaire du Codex.
- 3.1.4 Planifier, avec la participation des membres du Codex, une initiative appelée à remplacer le fonds fiduciaire du Codex.
- 3.1.5 Favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des groupes de travail électronique.

Objectif n° 3.2 : Promouvoir les programmes de développement de la capacité appuyant les pays dans la mise sur pied de structures nationales du Codex durables.

- Activités :

- 3.2.1 Engager la FAO et l'OMS à mettre en place des programmes de développement de la capacité appuyant la mise sur pied de structures nationales du Codex durables.
- 3.2.2 Engager les pays en voie de développement à déterminer les comités et les groupes de travail du Codex auxquels plus d'attention est requise et à en établir l'ordre de priorité.
- 3.2.3 Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes destinées au déroulement d'activités visant l'augmentation des capacités techniques et éducatives.

**Objectif stratégique n° 4 : Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.**

Objectif n° 4.1 : Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel.

- Activités :

- 4.1.1 Réexaminer périodiquement les processus et les procédures de travail auxquels la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires ont recours dans le but de veiller, lorsqu'il y a lieu, à ce que les obstacles freinant les travaux d'établissement des normes soient cernés et surmontés.
- 4.1.2 Évaluer les avantages, et mettre en œuvre, dans la mesure où elles se révèlent rentables, de nouvelles technologies afin d'améliorer les communications, le flux des travaux et la gestion des activités du Codex.
- 4.1.3 Évaluer les avantages, et mettre en œuvre, dans la mesure où elles se révèlent rentables, de nouvelles technologies afin d'accroître la participation des membres aux comités et aux groupes de travail du Codex.
- 4.1.4 Veiller à la distribution à point nommé de tous les documents de travail du Codex dans les langues de travail du comité/de la Commission.
- 4.1.5 Augmenter la tenue simultanée des réunions des groupes de travail et des comités.

Objectif n° 4.2 : Augmenter la capacité d'atteindre un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.

- Activités :

- 4.2.1 Parfaire la compréhension qu'ont les membres du Codex et leurs délégués de l'importance du développement de consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.
- 4.2.2 Au moyen du réseautage, de la formation et d'ateliers, chercher à parfaire l'ensemble des compétences des présidents des groupes de travail et des comités en matière d'atteinte de consensus.

**Projet de plan de travail :**

**Notez bien:** Les parties responsables sont les parties qui sont responsables, dans les faits, d'entreprendre l'activité déterminée dans le Plan de travail. Plusieurs autres parties joueront un rôle important à l'heure d'entreprendre l'activité. Le Codex devrait mettre à profit les activités existantes de production de rapports et de collecte de données afin de surveiller les progrès accomplis au moyen des *Indicateurs mesurables*.

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
Objectif stratégique n° 1 : Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.	Objectif n° 1.1 : Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius.	1.1.1 Appliquer avec constance les critères établis à l'égard de la prise de décision et de l'établissement des priorités à l'échelle des comités pour faire en sorte que les normes et les travaux dans les domaines hautement prioritaires progressent de façon diligente.	Tous les comités du Codex	Continu	Les normes nouvelles ou mises à jour sont élaborées à point nommé.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les critères d'établissement des priorités sont réexaminés et modifiés selon les besoins, puis appliqués.</li> <li>2. Le nombre de normes modifiées et le nombre de nouvelles normes élaborées en appliquant ces critères.</li> </ol>
		1.1.2 Renforcer le processus d'examen critique afin d'améliorer la surveillance des normes.	CCEXEC	Janvier 2014 – juillet 2015	Une surveillance plus efficace de la gestion des travaux exercée par le CCEXEC.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le processus actuel d'examen critique est révisé en décembre 2014 au plus tard.</li> <li>2. Le cas échéant, les modifications proposées au processus d'examen critique sont déterminées.</li> <li>3. Le rapport du Secrétariat sur les résultats de l'examen est remis au CCEXEC en avril 2015 au plus tard.</li> <li>4. Les recommandations sont avalisées par le</li> </ol>



Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
						CCEXEC.
	<p><u>Objectif n° 1.2 :</u> Déterminer de façon proactive les enjeux<sup>4</sup> naissants et les besoins des pays membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre.</p>	<p>1.2.1 Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux naissants en matière de salubrité alimentaire, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.</p>	Tous les comités du Codex	2016	Les réponses opportunes du Codex aux enjeux naissants et aux besoins des gouvernements membres.	<p>1. Les comités mettent en œuvre des démarches systématiques aux fins de la détermination des enjeux naissants en matière de salubrité des aliments et de nutrition.</p> <p>2. Par l'entremise du Secrétariat du Codex, des rapports réguliers sont présentés au CCEXEC au sujet de la démarche systématique et des enjeux naissants.</p>
		<p>1.2.2 Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.</p>	Tous les comités du Codex	Continu	La capacité du Codex à élaborer des normes pertinentes par rapport aux besoins de ses membres est améliorée.	<p>1. Les suggestions des comités déterminant et établissant la priorité des besoins des membres.</p> <p>2. Un rapport des comités à l'intention du CCEXEC exposant de quelle façon les normes satisfont les besoins des membres à titre de volet du processus d'examen critique.</p>
		<p>1.2.3 Élaborer une démarche pilote visant la mesure de la pertinence des normes Codex pour les membres.</p>	CCEXEC	2016	Des indicateurs destinés à la mesure de la pertinence des normes Codex sont élaborés à l'intention des membres.	<p>1. Une démarche pilote est mise en œuvre.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
	<p><u>Objectif n° 1.3 :</u> Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent.</p>	<p>1.3.1 Favoriser la collaboration dans l'élaboration des normes au sein du Codex avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), plus particulièrement de celles qui régissent le continuum du champ à l'assiette et qui touchent le Codex et ces organismes.</p>	CCEXEC	Continu	La collaboration avec l'OIE et la CIPV est optimisée.	1. La collaboration entre le Codex, l'OIE et la CIPV a fait l'objet d'un examen et, lorsqu'il y a eu lieu, les procédures ont été actualisées.
		<p>1.3.2 Favoriser les programmes réalisés en collaboration avec d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales responsables de l'établissement des normes afin de soutenir l'élaboration de normes Codex pertinentes tout en augmentant la compréhension de celles-ci, leur notoriété et l'utilisation qui en est faite.</p>	CCEXEC	Continu	La coordination et la collaboration avec les organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales internationales, y compris avec les organes privés d'établissement des normes, est optimisée.	1. La collaboration entre les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales internationales a fait l'objet d'un examen et, lorsqu'il y a eu lieu, les procédures ont été actualisées.

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
Objectif stratégique n° 2 : Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex.	Objectif n° 2.1 : Veiller à l'application constante des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.	2.1.1 Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure du possible en se fondant sur les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i> .	Tous les comités du Codex		Au cours du processus d'établissement des normes, les avis scientifiques sont pris en compte avec constance par tous les comités pertinents.	1. Le nombre de reprises auxquelles le besoin d'un avis scientifique est : - déterminé; - sollicité; et - utilisé à point nommé.
		2.1.2 Promouvoir l'engagement des pays membres et de leurs représentants en matière d'expertise scientifique et technique dans l'élaboration des normes du Codex.	Tous les comités du Codex	Continu	L'augmentation du nombre d'experts techniques et scientifiques de niveau national qui contribuent à l'élaboration des normes du Codex.	1. Le nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des pays membres. 2. Le nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales.
		2.1.3 Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'exploration des options de gestion des risques.	Tous les comités du Codex	Continu	La détermination et la tenue améliorées d'un registre de tous les facteurs pertinents pris en compte par les comités pendant l'élaboration des normes du Codex.	1. Le nombre de documents issus de comités faisant état de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques. 2. Le nombre de documents issus de comités faisant état en

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
						détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte en contexte d'élaboration des normes.
		2.1.4 Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.	Tous les comités du Codex	Continu	Les options en matière de gestion des risques sont communiquées et diffusées avec efficacité à toutes les parties intéressées.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le nombre de publications et de communications transmettant les normes du Codex.</li> <li>2. Le nombre de communiqués de presse diffusant les normes du Codex.</li> </ol>
	<u>Objectif n° 2.2 :</u> Obtenir un accès durable aux avis scientifiques.	2.2.1 Engager les instances dirigeantes de la FAO et de l'OMS à accorder une priorité très élevée à l'élaboration d'avis scientifiques et à affecter des ressources suffisantes à ceux-ci, plus particulièrement à ceux de leurs organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.	- Gouvernements membres du Codex	Continu	Les avis d'experts de la FAO et de l'OMS à l'intention du Codex sont soutenus de façon plus durable.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'augmentation du nombre de pays membres intervenant auprès des instances dirigeantes de la FAO et de l'OMS au soutien d'un financement à long terme des avis scientifiques.</li> <li>2. Des ressources financières adéquates sont affectées à la prestation d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS.</li> </ol>
		2.2.2 Engager les membres à apporter un soutien financier soutenu aux avis d'experts de la FAO et de l'OMS, plus particulièrement à ceux de	CCA	Continu	Un cadre d'exploitation reposant sur la flexibilité et la réactivité destiné à la prestation d'avis	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un rapport de la contribution financière des pays membres à la prestation d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS.</li> </ol>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		leurs organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.			scientifiques à l'intention du Codex.	
		2.2.3 Explorer d'autres sources appropriées de financement pour l'obtention d'avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS.	CCEXEC	Juin 2014	Des sources de financement améliorées et à plus long terme attribuées à la prestation d'avis scientifiques à l'intention de la FAO et de l'OMS.	1. La publication, en juin 2014 au plus tard, d'un rapport par le sous-comité du CCEXEC déterminant les options éventuelles pour l'obtention d'appuis financiers.
	<b>Objectif n° 2.3 :</b> Augmenter les contributions scientifiques des pays en voie de développement.	2.3.1 Engager les pays en voie de développement à fournir des données en réponse aux demandes des organismes d'experts de la FAO et de l'OMS en favorisant l'augmentation des capacités de production de données liées à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition.	Gouvernements membres du Codex  CCEXEC	Continu	Les normes du Codex reflètent toujours davantage l'environnement mondial.	1. L'augmentation du nombre de pays en développement répondant aux appels visant l'obtention de données.
		2.3.2 Engager la FAO et l'OMS à soutenir des programmes visant à augmenter les capacités de production, de collecte et de communication de données des pays en voie de développement.	Gouvernements membres du Codex	Continu	Dans le cadre des évaluations des risques et de la préparation des avis scientifiques, les données plus abondantes communiquées par les pays en	1. Le nombre d'initiatives nouvelles ou en cours visant la collecte de données dans les pays en développement.

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
					développement sont prises en compte dans la mesure où elles sont appropriées.	
		2.3.3 Favoriser la participation durable et soutenue d'experts scientifiques et techniques issus des pays en voie de développement aux travaux du Codex.	Gouvernements membres du Codex	Continu	Les pays en développement jouent effectivement un rôle grandissant dans le processus d'établissement des normes du Codex.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'augmentation du nombre d'experts des questions à l'étude et à l'analyse des risques en matière de salubrité des aliments issus des pays en développement contribuant au processus d'établissement des normes du Codex.</li> <li>2. L'augmentation du nombre d'experts scientifiques et techniques de pays en développement siégeant aux comités du Codex.</li> </ol>
		2.3.4 Favoriser l'établissement de réseaux de membres pour renforcer la collaboration en matière de production de données pouvant être soumises aux comités d'experts pour examen.	Gouvernements membres du Codex	Continu	La production et la communication de données plus abondantes de la part des pays en développement grâce à leur participation aux réseaux.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le nombre de réseaux en développement.</li> <li>2. Le nombre de pays participant à un réseau.</li> <li>3. Le nombre de reprises auxquelles des suggestions sont communiquées par des comités d'experts provenant de pays en développement grâce à leur participation à un réseau.</li> </ol>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
<p><u>Objectif stratégique n° 3</u> : Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.</p>	<p><u>Objectif n° 3.1</u> : Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex.</p>	<p>3.1.1 Encourager les pays membres à prendre des dispositions institutionnelles nationales à long terme visant la promotion efficace de la contribution aux processus d'établissement des normes du Codex.</p>	<p>CCA</p>	<p>Continu</p>	<p>L'augmentation et le renforcement des structures nationales durables du Codex.</p>	<p>1. Le nombre de gouvernements membres de base ayant mis sur pied des structures nationales permanentes du Codex. 2. Les rapports annuels faisant état d'une augmentation du nombre de membres s'étant dotés de structures nationales permanentes du Codex.</p>
		<p>3.1.2 Favoriser le recours aux initiatives de partenariat afin d'augmenter la participation concrète des pays en voie de développement, par exemple en matière d'organisation conjointe de comités et de groupes de travail, incluant l'élaboration de documents d'orientation fondés sur les leçons retenues.</p>	<p>CCA</p>	<p>Continu</p>	<p>L'augmentation du nombre de réunions de comités et de groupes de travail pour lesquelles l'organisation a fait l'objet d'une collaboration.</p>	<p>1. Le nombre actuel de réunions pour lesquelles les dispositions ont été prises en collaboration. 2. Le nombre de pays en développement manifestant leur intention de participer à la tenue conjointe de réunions du Codex. 3. Le nombre de réunions tenues conjointement de 2014 à 2019. 4. Le nombre de documents d'orientation élaborés. 5. Le nombre d'initiatives mises en œuvre en recourant aux documents d'orientation élaborés.</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		3.1.3 Encourager les membres à contribuer financièrement au fonds fiduciaire du Codex.	CCA	Continu	Le fonds fiduciaire du Codex (et le programme de remplacement de celui-ci) dispose de ressources suffisantes pour offrir un soutien à long terme aux pays en développement.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'augmentation du nombre de pays contribuant au fonds fiduciaire du Codex.</li> <li>2. L'augmentation du nombre de pays profitant du fonds fiduciaire du Codex.</li> </ol>
		3.1.4 Planifier, avec la participation des membres du Codex, une initiative appelée à remplacer le fonds fiduciaire du Codex.	CCEXEC	Décembre 2015	Une initiative remplaçant le fonds fiduciaire du Codex est établie et fonctionnelle.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'équipe de gestion de la transition est établie.</li> <li>2. Les options pour un programme visant le remplacement sont déterminées.</li> <li>3. L'option est choisie et mise en œuvre.</li> </ol>
		3.1.5 Favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des groupes de travail électronique.	Tous les comités	Continu	Une participation active des membres dans le cadre des comités et des groupes de travail.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un rapport au sujet des comités et des groupes de travail faisant usage des langues officielles de la Commission.</li> </ol>
	<u>Objectif n° 3.2 :</u> Promouvoir les programmes de développement de la capacité appuyant les pays dans la mise sur pied de structures nationales du Codex durables.	3.2.1 Engager la FAO et l'OMS à mettre en place des programmes de développement de la capacité appuyant la mise sur pied de structures nationales du Codex durables.	CCA	Continu	- Une augmentation des initiatives de développement des capacités entreprises par la FAO et l'OMS afin de soutenir la création de structures nationales du Codex durables.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le nombre d'initiatives de développement des capacités prises par la FAO et l'OMS visant le renforcement des structures nationales du Codex.</li> <li>2. Le nombre de pays dotés de structures nationales du Codex</li> </ol>



Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
						fonctionnelles.
		3.2.2 Engager les pays en voie de développement à déterminer les comités et les groupes de travail du Codex auxquels plus d'attention est requise et à en établir l'ordre de priorité.	CCA	Continu	Une participation accrue des pays en développement aux comités du Codex qui sont d'une plus grande pertinence pour ceux-ci.	1. Le nombre de pays en développement ayant déterminé les comités prioritaires pour eux et qui y participent activement.
		3.2.3 Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes destinées au déroulement d'activités visant l'augmentation des capacités techniques et éducatives.	Tous les comités du Codex	Continu	Une augmentation des possibilités de tenir des activités simultanées afin d'optimiser l'utilisation des ressources du Codex et des gouvernements membres.	1. Le nombre d'activités tenues à l'occasion de réunions du Codex.
Objectif stratégique n° 4 : Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.	Objectif n° 4.1 : Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel.	4.1.1 Réexaminer périodiquement, lorsqu'il y a lieu, les processus et les procédures de travail auxquels la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires ont recours dans le but de veiller à ce que les obstacles freinant les travaux d'établissement des normes soient cernés et surmontés.	Tous les comités du Codex	Continu	Un fonctionnement efficace et efficient des organismes de normalisation du Codex.	1. Les rapports sur les réexamens des processus et des procédures de travail faisant état : - du nombre d'obstacles aux travaux d'établissement des normes déterminés; - du nombre de processus actualisés dans le but de surmonter les obstacles déterminés s'il y a lieu.
		4.1.2 Évaluer les avantages, et mettre en œuvre, dans la mesure où elles se révèlent rentables, de nouvelles technologies afin d'améliorer les	Secrétariat du Codex	2015	Une amélioration du fonctionnement des comités du Codex découlant de l'accélération des communications et	1. La détermination de technologies efficaces potentielles. 2. Le nombre d'options réalisables

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		communications, le flux des travaux et la gestion des activités du Codex.			de la transparence des processus de travail.	recommandées. 3. Le nombre d'options mises en œuvre.
		4.1.3 Évaluer les avantages, et mettre en œuvre, dans la mesure où elles se révèlent rentables, de nouvelles technologies afin d'accroître la participation des membres aux comités et aux groupes de travail du Codex.	Secrétariat du Codex	2018	Grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies, les gouvernements membres sont en mesure de participer plus efficacement aux groupes de travail et aux comités.	1. Le nombre de nouvelles technologies déterminées et analysées afin d'établir leur applicabilité dans la perspective de l'augmentation de la participation des membres au processus d'établissement des normes du Codex. 2. Le nombre de nouvelles technologies mises en œuvre (par exemple, un nouveau système de partage des documents du Codex). 3. Un rapport sur les réunions et les processus de travail permettant la participation virtuelle.
		4.1.4 Veiller à la distribution à point nommé de tous les documents de travail du Codex, et ce, dans les langues de travail du comité/de la Commission.	Tous les comités du Codex	Décembre 2015	Les documents du Codex sont distribués de manière plus opportune, soit conformément aux échéanciers déterminés selon le <i>Manuel de procédure</i> .	1. Le rapport de référence (%) établi entre les documents distribués au moins deux mois avant et moins de deux mois avant une réunion prévue au calendrier. 2. Les facteurs risquant de ralentir la

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
						<p>circulation des documents sont déterminés et écartés.</p> <p>3. Une augmentation du pourcentage de documents diffusés deux mois avant les réunions ou plus tôt.</p>
		4.1.5 Augmenter la tenue simultanée des réunions des groupes de travail et des comités.	Tous les comités du Codex	Continu	Une augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources par les comités du Codex et les gouvernements membres.	1. Le nombre de réunions de travail tenues parallèlement aux réunions de comités, lorsqu'il y a lieu.
	Objectif n° 4.2 : Augmenter la capacité d'atteindre un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.	4.2.1 Parfaire la compréhension qu'ont les membres du Codex et leurs délégués de l'importance du développement de consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.	Tous les comités	2016	Les pays membres et les délégués comprennent mieux l'importance de la démarche consensuelle dans le processus d'établissement des normes Codex.	<p>1. Le matériel de formation énonçant les lignes directrices sur l'atteinte de consensus est élaboré et distribué aux délégués dans les langues de travail de la Commission.</p> <p>2. Le matériel existant est distribué aux membres régulièrement par l'entremise des points de contact du Codex.</p> <p>3. Des programmes de formation des délégués sont organisés et coordonnés avec les</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs	Activités	Parties responsables	Échéancier	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
						réunions du Codex. 4. Les obstacles aux consensus sont déterminés et analysés et des lignes directrices additionnelles sont élaborés pour les surmonter, lorsqu'il y a lieu.
		4.2.2 Au moyen du réseautage, de la formation et d'ateliers, chercher à parfaire l'ensemble des compétences des présidents des groupes de travail et des comités en matière d'atteinte de consensus.	Président de la Commission	2016	Des consensus sont atteints au sein des groupes de travail et des comités.	1. Toutes les personnes à la présidence et les présidents de groupes de travail (en personne ou électronique) reçoivent la formation sur la direction et la facilitation de réunions de comités. 2. Les présidents des comités et des groupes de travail échangent des pratiques exemplaires visant l'atteinte de consensus.

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSON**

Dr. Samuel Godefroy  
Vice-Chairperson, Codex Alimentarius Commission and  
Director General  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway  
Room E237 (2202E)  
Ottawa, Ontario K1A 0K9  
Canada  
Phone: +1 613 957 1821  
Fax: +1 613 957 1784  
E-mail: [samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca](mailto:samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca)

**AFRICA**

Dr. Moses Gathura Gichia  
Department of Veterinary Services,  
Private Bag 00625,  
Kangemi, Nairobi  
Kenya  
Phone: +254-20 -6750642  
+254-733 -557134  
E-mail: [medwrin@yahoo.com](mailto:medwrin@yahoo.com)

Mr. Martijn Weijtens  
Head of Unit Animal Health, Export and Internal Affairs  
Department of Animal Supply Chains and Animal Welfare  
Ministry of Economic Affairs, Agriculture and Innovation  
PO BOX 20401  
The Hague 2500 EK  
Netherlands  
Phone: + 00 31 (0) 70-37-84-385  
E-mail: [m.j.b.m.weijtens@mineleni.nl](mailto:m.j.b.m.weijtens@mineleni.nl)

**ASIA**

Fan Yongxiang  
Director, Division of Food Safety Standard,  
China National Centre for Food Safety Risk Assessment  
Secretariat of National Food Safety Standard Committee  
Secretariat of National Codex Committee  
Building 2, No. 37 Guangqu Road  
Chaoyang District  
Beijing, 100022  
China  
Phone: +86 (10) 5216-5410  
E-mail: [yongxiang.fan@gmail.com](mailto:yongxiang.fan@gmail.com)

**NORTH AMERICA**

Ms. Mary Frances Lowe  
US Codex Manager  
Room 4861 South Bldg  
US Department of Agriculture  
1400 Independence Ave, S.W.  
Washington, DC 20250  
USA  
Phone: +1 202-720-2057  
Fax: +1 202-720-3157  
E-mail: [maryfrances.lowe@fsis.usda.gov](mailto:maryfrances.lowe@fsis.usda.gov)

**EUROPE**

Sophie Charlot  
Point de Contact Codex  
Premier Ministre - Secrétariat Général des Affaires Européennes  
68 rue de Bellechasse  
75700 Paris  
France  
Phone: 00-33 1 44 87 16 03  
E-mail: [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)  
[sophie.charlot@sgae.gouv.fr](mailto:sophie.charlot@sgae.gouv.fr)

**Advisers to the Member for North America**

Mr. Anatole Papadopoulos  
Codex Contact Point for Canada  
Director,  
Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway  
Ottawa, ON K1A 0K9  
Canada  
Phone: +1 613-957-8417  
Fax: +1 613-946-4590  
E-mail: [anatole.papadopoulos@hc-sc.gc.ca](mailto:anatole.papadopoulos@hc-sc.gc.ca)

**Advisers to the Member for Europe**

Dr. Risto Holma  
Administrator Responsible for Codex Issues  
European Commission  
Directorate General for Health and Consumers  
Rue Froissart 101  
B-1049 Brussels  
Belgium  
Phone: + 00 32- 2 299 86 83  
E-mail: [risto.holma@ec.europa.eu](mailto:risto.holma@ec.europa.eu)

Mr. H. Michael Wehr  
Senior Advisor and Codex Program Coordinator  
International Affairs Staff  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
5100 Paint Branch Parkway (HFS-550)  
College Park, MD 20740  
USA  
Phone: +1 240-402-1724  
Fax: +1 301-436-2618  
E-mail: [michael.wehr@fda.hhs.gov](mailto:michael.wehr@fda.hhs.gov)

**SOUTH WEST PACIFIC**

Mr. Greg Read  
 First Assistant Secretary  
 Food Division  
 Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 2601 Canberra ACT  
 Australia

Phone: +61 2 6272 3594  
 E-mail: [greg.read@daff.gov.au](mailto:greg.read@daff.gov.au)

**Adviser to the Member for South West Pacific**

Dr. Ann McDonald  
 Assistant Secretary - Export Standards Branch  
 Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 2601 Canberra  
 Australia

Phone: +61 2 6272 3935  
 E-mail: [ann.mcdonald@daff.gov.au](mailto:ann.mcdonald@daff.gov.au)

**COORDINATOR FOR AFRICA**

Mr. Charles Booto à Ngon  
 General Manager of Standards and Quality Agency in Cameroon  
 and Coordinator's of CCAFRICA  
 Bastos, Yaoundé  
 Cameroon

Phone: +237 99937621  
 E-mail: [bootoangon@yahoo.fr](mailto:bootoangon@yahoo.fr)

**COORDINATOR FOR ASIA**

Yayoi Tsujiyama, D.V.M.  
 Director for International Affairs,  
 Food Safety and Consumer Policy Division,  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau,  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki,  
 Chiyodaku,  
 Tokyo, 100-8950  
 Japan

Phone: +81 3 3502 8111 (Ext. 81954)  
 Phone: +81 3 3502 8732  
 Fax: +81 3 3507 4232  
 E-mail: [yayoi\\_tsujiyama@nm.maff.go.jp](mailto:yayoi_tsujiyama@nm.maff.go.jp)

**COORDINATOR FOR EUROPE**

Marzena Chacińska  
 Head of International Cooperation Department  
 Agricultural and Food Quality Inspection  
 Codex Contact Point for Poland  
 30 Wspólna St., 00-930 Warsaw  
 Poland

Phone: + (48 22) 623 29 02  
 Fax: + (48 22) 623 29 97  
 E-mail: [mchacinska@ijhars.gov.pl](mailto:mchacinska@ijhars.gov.pl)

**COORDINATOR FOR LATIN AMERICA**

Sra. Tatiana Cruz Ramírez  
 Jefe Coordinadora del Departamento del Codex  
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio  
 San José, Costa Rica,  
 400 m Oeste de la Contraloría General de la República en Sabana  
 Sur  
 Costa Rica

Phone: +506 2291 2115 ext. 263  
 Fax: +506 291 2015  
 E-mail: [tcruz@meic.go.cr](mailto:tcruz@meic.go.cr); [orttati@yahoo.com](mailto:orttati@yahoo.com)  
[codexcostarica@meic.go.cr](mailto:codexcostarica@meic.go.cr)

**COORDINATOR FOR NEAR EAST**

Eng. Mariam Eid  
 Coordinator for the FAO/WHO Coordinating Committee for Near  
 East  
 Head of Agro-Industry Department  
 Ministry of Agriculture Embassies street - Bir Hassan - Jneh -  
 Facing Henry Chehab barrack Beirut  
 Lebanon

Telefax: +96 11 824100  
 E-mail: [meid@agriculture.gov.lb](mailto:meid@agriculture.gov.lb)

**CHAIRPERSON OF THE CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION**

Mr. Sanjay Dave  
 Director  
 Agricultural and Processed Food Products Export Development  
 Authority (APEEDA)  
 Ministry of Commerce  
 Government of India  
 NCUI Building, 3 Siri Institutional Area  
 August Kranti Marg, Hauz Khas  
 New Delhi – 110016  
 India

Phone: +91 11 26513162  
 Fax: +91 11 26519259  
 E-mail: [dave.codex@apeda.gov.in](mailto:dave.codex@apeda.gov.in)

**CODEX SECRETARIAT**

Ms. Annamaria Bruno  
 Senior Food Standard Officer  
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
 Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome  
 Italy

Phone: +39 06 5705 6254  
 Fax: +39 06 5705 4593  
 E-mail: [annamaria.bruno@fao.org](mailto:annamaria.bruno@fao.org)

**CANADIAN SECRETARIAT**

Mr. Allan McCarville  
 Deputy Codex Contact Point for Canada  
 Manager, International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
 Division  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A 0K9  
 Canada

Phone.: +613-941-4616  
 Fax: +613-941-3537  
 E-mail: [allan.mccarville@hc-sc.gc.ca](mailto:allan.mccarville@hc-sc.gc.ca)  
 E-mail: [codex\\_canada@hc-sc.gc.ca](mailto:codex_canada@hc-sc.gc.ca)

Mr. Bhavik Thakkar  
 Senior Advisor  
 International, Interagency and Intergovernmental Affairs Division  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A 0K9  
 Canada

Phone: +613-957-1829  
 Fax: +613-941-3537  
 E-mail: [bhavik.thakkar@hc-sc.gc.ca](mailto:bhavik.thakkar@hc-sc.gc.ca)

Ms. Catherine Sceviour  
Program Specialist, Dairy  
Canadian Food Inspection Agency (CFIA)  
National Dairy Program  
1400 Merivale Road, Tower 1, Floor 4, Room 145  
Ottawa, Ontario K1A 0Y9  
Canada

Phone: 613-773-5500  
Fax: 613-773-6282  
E-mail: [Catherine.Sceviour@inspection.gc.ca](mailto:Catherine.Sceviour@inspection.gc.ca)

Mr. Jordan Miller  
Manager, Codex Program Services  
International, Interagency and Intergovernmental Affairs Division  
Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
Ottawa, Ontario K1A 0K9  
Canada

Phone: +613-957-1749  
Fax: +613-941-3537  
E-mail: [jordan.a.miller@hc-sc.gc.ca](mailto:jordan.a.miller@hc-sc.gc.ca)

Ms. Karine Halpenny  
Administrative and Process Coordinator  
International, Interagency and Intergovernmental Affairs Division  
Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
Ottawa, Ontario K1A 0K9  
Canada

Phone: +613-941-5979  
Fax: +613-941-3537  
E-mail: [karine.halpenny@hc-sc.gc.ca](mailto:karine.halpenny@hc-sc.gc.ca)

## LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNICATION DE COMMENTAIRES

Dans le but de faciliter la compilation des commentaires et d'en préparer un recueil plus utile, on demande aux membres et aux observateurs qui ne le font pas déjà de les présenter sous les titres suivants :

- (i) Commentaires généraux
- (ii) Commentaires particuliers

Les commentaires particuliers doivent comporter une référence à la section ou au paragraphe visés par ceux-ci.

Lorsque des modifications à des paragraphes particuliers sont proposées, les membres et les observateurs sont invités à les accompagner de leur justification. Les textes nouveaux doivent figurer en **caractères soulignés et gras** et les passages supprimés, en ~~caractères barrés~~.

Afin d'alléger la compilation des commentaires par les Secrétariats, on demande aux membres et aux observateurs de s'abstenir d'utiliser des attributs de police tels que les couleurs et les effets de texte, comme les ombres, et ce, parce que les documents sont imprimés en noir et blanc. L'utilisation de la fonction du suivi des modifications est aussi à proscrire, car l'indication des insertions et des suppressions risque de disparaître lorsque les commentaires sont copiés et collés dans un recueil.

Afin de réduire les travaux de traduction et d'économiser du papier, on demande aux membres et aux observateurs de ne pas reproduire le document complet, mais uniquement les parties des textes auxquelles des modifications sont proposées.